



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS TENUE AU CENTRE MGR-LUCIEN-BEAUDOIN, 34, RUE BINET, GATINEAU (QUÉBEC), LE MERCREDI 24 MAI 2017 À 19 H 00 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME JOHANNE LÉGARÉ ET À LAQUELLE SÉANCE IL Y AVAIT QUORUM.

VOTE SUR LE DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Considérant que la *Loi sur les élections scolaires* confie à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) le devoir de diviser son territoire en circonscriptions électorales ;

Considérant les articles 7.1 et 7.2 de la *Loi sur les élections scolaires* ;

Considérant la confirmation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES) voulant que le nombre de circonscriptions électorales pour la Commission scolaire est fixé à onze pour les élections scolaires du 4 novembre 2018 ;

Considérant le travail effectué en collaboration avec le MÉES et le directeur général des élections du Québec (DGEQ) ;

Considérant les recommandations du DGEQ ;

Considérant que le nombre d'électeurs de toutes les circonscriptions électorales respecte l'écart maximum permis ;

C.C.-16-17-168 Monsieur Réjean Desjardins propose que le projet de division de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais en onze circonscriptions électorales soit adoptée et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires* (L.Q.R.,c.E-2.3).

Adoptée à l'unanimité

COPIE CONFORME

La secrétaire générale,

Caroline Sauv 
CS/cv
Gatineau, le 24 mai 2017